

Décision n° 2023-DEC-118

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE AVEC SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA POUR LE SPECTACLE « A LA RECHERCHE DE LA BAGUETTE MAGIQUE » LE 05 JANVIER 2024

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de réservation transmis à la ville et validé pour les services concernés ;

Considérant le souhait de la commune d'organiser le spectacle « à la recherche de la baguette magique » pour la nouvelle année 2024.

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec la société SAS PRODUCTIONS FREDDY HANOUNA, sise 3 rue de la Chapelle - BP 24 - 02470 - Neuilly St Front et représentée par Monsieur HANOUNA Freddy en sa qualité de président ;

Article 2 : La prestation aura lieu le vendredi 05 janvier 2024 à 14h30 à la salle Anatole France, 18 avenue Anatole France 95250 Beauchamp.

Article 3 : Le montant de la prestation est de 758,29 € HT soit 800€ TTC (TVA 5,5%).

Article 4 : la dépense résultant de cette prestation sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 6 : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

28 DEC. 2023



Françoise NORDMANN